

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023

DELIBERATION N°2023.00071

CRISE ENERGETIQUE : POUR UNE REPONSE DE L'ÉTAT A LA HAUTEUR DES ENJEUX

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 63
Nombre de pouvoirs : 35
Nombre de voix : 98

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Audrey BERTHEAS, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Olivier LONGEON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 14 février 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230202-D2023000710

Date de mise en ligne : 14 février 2023

Mme Corinne SERVANTON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Caroline BENOUMELAZ,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Marianne DELIAVAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Marc PETIT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Christel PFISTER donne pouvoir à M. Ali RASFI,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Julien VASSAL donne pouvoir à Mme Audrey BERTHEAS

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA,
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, M. Christophe CHALAND,
M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, M. Martial FAUCHET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Daniel GRAMPFORT, M. Christian JOUVE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOQC,
Mme Brigitte MASSON, M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Jean-Louis ROUSSET, M. Christian SERVANT, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Eliane VERGER LEGROS

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023

CRISE ENERGETIQUE : POUR UNE REPOSE DE L'ÉTAT A LA HAUTEUR DES ENJEUX

Madame la Première Ministre,

A l'heure où notre Métropole doit établir son budget pour l'année 2023, nous sommes confrontés, comme l'ensemble des collectivités, aux conséquences très directes de l'explosion des prix de l'énergie.

Depuis 2021, les collectivités locales font face à des dépenses énergétiques toujours plus élevées, qui amputent leur budget de fonctionnement. Selon l'association des maires de France (AMF) et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), **ces hausses varieraient entre 30 et 300%**.

Dans le contexte d'instabilité que nous connaissons depuis de nombreux mois, le prix du mégawattheure (MWh) a atteint des niveaux sans précédents, **avec un passage de 50 euros par MWh** au début de l'année 2021 à **un prix record de plus de 1 000 euros par MWh** atteint en août 2022.

L'ensemble des consommateurs finaux en payent et en paieront encore longtemps les conséquences financières : non seulement nos collectivités, mais aussi nos concitoyens, nos associations, nos artisans et commerçants, nos entreprises de toutes tailles, en particulier les électro-intensives, au risque pour beaucoup d'une plus grande précarité ou de la perte de leur outil de travail.

Cette crise énergétique a des origines multiples, et ne peut être résumée à une conséquence de la guerre en Ukraine. Elle illustre aussi l'échec du marché européen de l'énergie, où la course aux profits a trop longtemps été privilégiée au détriment de la souveraineté énergétique et de l'intérêt général.

Avec le recul, force est de constater que la libéralisation du marché de l'énergie, opérée en 2007, n'a pas tenu ses promesses. Pour les consommateurs tout d'abord, puisque même sans compter les dernières envolées des prix, les tarifs de l'électricité ont augmenté de 60% en 15 ans.

En outre, la privatisation des acteurs du secteur de l'électricité et le démantèlement des opérateurs publics historiques ont conduit à une perte de contrôle de l'État sur la production et la distribution d'énergie.

La remise en cause d'une politique tarifaire décidée par l'État et l'abandon des coûts de production comme éléments de base du calcul des prix de l'électricité, au profit d'un prix formé sur le marché, explique aujourd'hui l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.

Les réponses apportées par votre Gouvernement ne sont pas à la hauteur des enjeux, que ce soit à court ou long terme. Ainsi les diverses aides d'État, aussi indispensables qu'elles apparaissent ne sont que des solutions de surfaces. Elles représentent essentiellement des chèques en blanc, d'argent public, versés aux énergéticiens, participant de super profits que vous vous refusez à mettre à contribution.

Aussi, Madame la Première Ministre, le conseil métropolitain de Saint-Etienne Métropole, réuni le 2 février 2023, vous demande de mobiliser votre Gouvernement pour apporter des réponses volontaristes à cette crise énergétique et, surtout éviter qu'elle ne se reproduise à l'identique :

- **Obtenir une dérogation temporaire similaire à l'Espagne et au Portugal afin de valoriser les avantages de notre mix énergétique :** cette mesure a permis de faire baisser les factures de nos voisins ibériques de 10 à 20% ;

- **Réinstaurer ou maintenir l'ensemble des tarifs réglementés de vente (TRV)** que ce soit pour les collectivités ou les plus précaires de nos concitoyens, pour l'électricité comme pour le gaz notamment, dont l'extinction des TRVG est prévue pour le 30 juin prochain ;

- **Engager de réelles négociations au niveau européen pour faire évoluer le marché de l'énergie :** celles-ci devront prendre en compte l'ensemble des thématiques essentielles : avenir d'EDF, tarifs réglementés de vente (TRV), concessions hydrauliques... En cas d'échec, la France doit pouvoir reconsidérer sa position dans ce marché ;

- **Revenir à une politique énergétique volontariste de l'État, avec une puissance publique assumée qui investit massivement dans ses entreprises publiques :** cela passe notamment par redonner à EDF des capacités d'agir et d'investir, en sortant de l'ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique) et en engageant une réelle renationalisation de l'ensemble des composantes d'EDF ;

- **Planifier à très long terme,** après avoir conduit une large concertation citoyenne et parlementaire, pour assurer un bouquet énergétique permettant la nécessaire transition écologique, la préservation du pouvoir d'achat des Français et la souveraineté énergétique de notre pays.

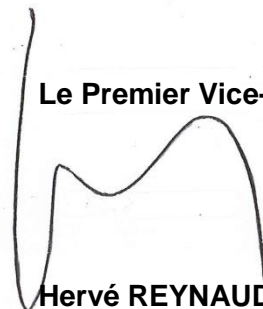
Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, adopte ce vœu à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,**



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD